

Projet de loi

relatif à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2021-2025

Avis complémentaire du Conseil d'État

(23 novembre 2021)

Par dépêche du 12 novembre 2021, le Premier ministre, ministre d'État, a saisi le Conseil d'État d'amendements gouvernementaux au projet de loi sous rubrique, élaborés par le ministre des Finances.

Les amendements gouvernementaux étaient accompagnés d'un commentaire pour chacun des amendements ainsi que d'une version coordonnée par extrait des tableaux à modifier du projet de loi sous avis, tenant compte desdits amendements.

Le Conseil d'État constate que les adaptations du projet de loi sous avis effectuées par les amendements gouvernementaux résultent des modifications budgétaires introduites par les amendements gouvernementaux au projet de loi n° 7878 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2022. Le Conseil d'État renvoie, à ce sujet, à son avis complémentaire de ce jour.

L'avis de la Chambre des salariés a été communiqué au Conseil d'État par dépêche du 19 novembre 2021.

Examen des amendements

Amendements 1 à 5

Sans observation.

Ainsi délibéré en séance plénière et adopté à l'unanimité des 20 votants, le 23 novembre 2021.

Le Secrétaire général,

s. Marc Besch

Le Président,

s. Christophe Schiltz